

Monsieur le Comte

C
F-29, 17, 13

En remettant à V^{os}. la copie de la dépêche que M^r le
Comte de Funchal m'a adressée de Londres en date
du 28 Feb. et que j'ai reçu il y a trois jours, permettez
moi de vous rappeler, que dans ma lettre officielle du
25 du même mois en réponse à celle que V^{os}. me fit
l'honneur de m'écrire le 14, j'avois déjà observé, que
"la ratification du Traité ne pouvant arriver en
"Europe que vers la fin de Novembre, ce ne sera
"qu'après l'échange des ratifications que S. A. R.
"le Prince Prigent Monseigneur fera passer ses
"ordres à Cayenne pour l'exécution de ce qui aura
"été ratifié de part et d'autre, ce qui produira
"encore du retard à cause de la distance si se
"trouve la Cour de Rio de Janeiro, et de celle encore
"plus grande de la dite Ville à Cayenne."

Mes observations se trouvant mieux développées
dans la dépêche de M^r de Funchal, mon devoir
m'oblige à donner une entière adhésion à son
contenu, et à représenter à V^{os}. l'inconvenance
d'une expédition prématurée, son inutilité avant
que le Gouverneur de Cayenne puisse recevoir les
ordres de son Souverain, et la mortalité à la
quelle on exposerait des troupes stationnées à bord
sous un climat si mal sain. J'aime à croire
M^r le Comte, que de si puissantes considérations
auront déjà décidé le Gouvernement Français
à remettre l'expédition de Cayenne à l'époque
où la reprise de possession de cette Colonie
sera plus conforme non seulement à l'accord
verbal convenu entre S. A. le Prince de Talley-
rand et M^r le Comte de Funchal, mais aussi
à l'usage régulier de remettre les places

révisées par un Traité dans le terme stipulé
après l'échange des ratifications. Et si dans le
cas présent le terme convenu dans le Traité
général du 30 Mai est trop court, en raison de
la distance où se trouve la Cour de Rio de Janeiro
tant de l'Europe que de Cayenne, la bonne foi
reconnue du Prince Régent Mon Maître est
la meilleure et la plus sûre garantie que je
peux offrir au Gouvernement Français sur
l'exécution du Traité.

Agrez, Monsieur le Comte, les assurances
de ma plus haute considération.

Paris le 12 Octobre

1815

Le Chevalier Bixite

M. le Comte de Jaucourt. Pair
de France, Ministre d'Etat ayant le
Portefeuille des Affaires Etrangères.